

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Tchernobyl-retombees-France>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Tchernobyl : la catastrophe et la désinformation durent depuis bientôt 30 ans > **Les retombées de Tchernobyl en France**

30 juillet 2013

Les retombées de Tchernobyl en France

A 1h23 le matin du [26 avril 1986](#), le réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, situé en Ukraine soviétique au nord de Kiev, explose au cours d'un essai de fonctionnement à faible puissance. Cette explosion va libérer d'importantes quantités d'éléments radioactifs dans l'atmosphère.

Les conséquences du nuage de Tchernobyl : une étude italienne rapidement démentie

De nombreuses études ont tenté de mettre à jour les impacts réels de la catastrophe de Tchernobyl. Mais toutes, ou presque, ont finalement été enterrées par les autorités.



Une nouvelle enquête épidémiologique concernant la Corse

Début juillet 2013, une enquête italienne indépendante a jeté un nouveau pavé dans la mare. Cette étude met clairement en lien la forte augmentation des maladies thyroïdiennes en Corse, et le passage du nuage radioactif de Tchernobyl.

Réalisée par le groupement Ospedali Galliera de Gênes, cette "enquête épidémiologique rétroactive concernant les conséquences du nuage de Tchernobyl sur les populations de Corse" a été remise à la Collectivité territoriale de Corse (CTC) qui l'avait commandée.

Selon ce document, le nombre de cancers de la thyroïde a augmenté de 28,29 % chez les hommes en Corse, après le passage du nuage radioactif.

L'augmentation du pourcentage de thyroïdites a été de 55,33 % chez les femmes et de 78,28 % chez les hommes. Concernant les enfants, selon l'enquête, "le risque de thyroïdites chez les moins de 18 ans vivant en Corse et exposés au nuage de Tchernobyl est augmenté de 62,5 % par rapport aux enfants n'ayant pas été exposés".

Téléchargez la synthèse de l'étude épidémiologique



► **Conséquences de Tchernobyl en Corse : le mensonge d'Etat a toujours ses chiens de garde**

Face à cette étude qui aurait pu permettre à des associations de patients de demander réparation en justice, les autorités n'ont pas tardé à réagir...

Ainsi, lors d'une séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, juge non concluante cette étude italienne : *"Les études montrent de façon générale que, depuis une trentaine d'années, on assiste dans l'ensemble des pays développés à une augmentation du nombre de personnes atteintes par des cancers de la thyroïde". "L'étude italienne ne permet pas aujourd'hui selon ses données méthodologiques d'établir un lien de cause à effet plus direct entre le nuage de Tchernobyl et le développement de ces cancers"*, ajoute-t-elle.

Au lendemain de ces déclarations, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) publie un [avis](#).

Bien qu'il relève en préambule que *"des analyses antérieures indiquent que la Corse est parmi les territoires français les plus impactés par les retombées de l'accident de Tchernobyl (rapport IRSN de 2002)"*, il souligne que *"la réalisation de telles études dans un délai aussi court ne peut permettre le degré de qualité nécessaire à de bonnes études épidémiologiques. Si l'idée de l'utilisation des archives des médecins de l'île est intéressante et aurait pu répondre à l'absence de système de surveillance dans les années 1980, l'utilisation de ces données aurait nécessité un protocole mieux établi, sur une base plus exhaustive, et avec des méthodes d'analyse mieux adaptées"*.

Pourtant, aucune contre-expertise n'est prévue. L'IRSN explique pourquoi : *"Sur la base des estimations de doses réalisées en 2002 par l'IRSN, et en l'état actuel des connaissances sur les effets des expositions aux rayonnements ionisants, on ne s'attend pas à ce que les retombées de Tchernobyl puissent entraîner une augmentation observable de la fréquence de certaines pathologies en Corse"*.

D'après l'IRSN, des estimations de doses et les connaissances actuelles seraient cette fois-ci largement suffisantes pour déclarer que ce n'est pas du côté du nuage de Tchernobyl que les corses, victimes de problèmes de thyroïdes, doivent chercher... Le travail de désinformation est donc de nouveau à l'œuvre...

Le passage du nuage de Tchernobyl en France

Quatre jours après l'explosion du réacteur, le 30 avril 1986, le nuage de Tchernobyl arrive en France. Le Sud-Est et la Corse sont les premiers touchés. Le 1er mai, les trois quarts de la France se trouvent sous le nuage. Le 2 mai, une dépression repoussera le nuage vers l'intérieur du continent.

Ce passage du nuage a été largement minimisé. Les semaines suivantes, les discours se multiplient pour rassurer la population française. Les autorités ont voulu faire croire que le nuage de Tchernobyl s'était arrêté aux frontières...

Animation de l'IRSN qui montre le déplacement du panache radioactif par la représentation de l'activité volumique du césium 137 au dessus de l'Europe entre le 26 avril et le 6 mai 1986

"Le mensonge radioactif"

C'est principalement par la voix du professeur Pierre Pellerin, directeur du Service central de protection contre les rayons ionisants (SCPRI), que les autorités rassurent. Le 30 avril 1986, jour d'arrivée du nuage en France, il déclare : *"on pourra certainement dans quelques jours détecter des particules du nuage, mais au niveau de la santé il n'y a aucun risque"*.

Alors que la plupart des pays européens adoptent des mesures pour protéger leurs populations, la France propage le message mensonger d'une absence de risques pour la santé. Le gouvernement de l'époque, dont Jacques Chirac est le Premier Ministre, ne prendra aucune mesure de protection contre la radioactivité : aucune consigne concernant les aliments, pas de distribution de comprimés d'iode stable...

Le 5 mai 1986, un communiqué du Ministère de l'Agriculture indique que les taux de radioactivité des produits agricoles sont normaux en France : *"le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radionucléides consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl. À aucun moment, les hausses observées de radioactivité n'ont posé le moindre problème d'hygiène publique"*.

En quelques jours, les déclarations contradictoires vont se multiplier.

Le 12 mai 1986, Libération fera paraître un article intitulé "Le mensonge radioactif". La population française apprend alors qu'elle n'a pas été épargnée par le nuage et que les retombées radioactives ont été bien plus importantes qu'annoncées.

Le 15 mai, en réaction à la désinformation officielle, la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité ([CRIIRAD](#)) est créée. Elle publiera par la suite ses propres études, pointant notamment du doigt l'augmentation des cancers de la thyroïde depuis 1986.

Les péripéties de l'instruction de l'affaire Pellerin

En 2001, une plainte de l'Association Française des Malades de la Thyroïde ([AFMT](#)) et de la CRIIRAD aboutira à l'ouverture d'une instruction sur les retombées de Tchernobyl en France. Mme Bertella Geoffroy, juge d'instruction, est saisie du dossier.

Pierre Pellerin est le seul responsable français mis en examen, le 31 mai 2006, pour tromperie aggravée. Les deux associations et plusieurs malades de la thyroïde se portent alors partie civile et l'accusent d'avoir fourni des informations inexactes sur l'ampleur et la gravité pour l'Hexagone des retombées radioactives dues à l'explosion du réacteur de Tchernobyl. Il aurait ainsi mis en danger des personnes ayant par la suite souffert de cancers radio-induits, dont des cancers de la thyroïde, en minimisant la gravité des taux de radioactivité sur le territoire.

En mars 2011, alors que le dossier d'instruction semble plutôt à charge, [Mme Bertella Geoffroy est étrangement dessaisie de l'affaire](#).

Téléchargez notre analyse des extraits des perquisitions de l'affaire Pellerin



Le 7 septembre 2011, la Cour d'appel de Paris prononcera un [non-lieu](#).

Enfin, le 20 novembre 2012, la chambre de l'instruction de la Cour de cassation mettra un terme à la procédure [en confirmant le non-lieu prononcé par la Cour d'appel de Paris](#). L'AFMT a décidé de [saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme](#) (CEDH).

Pierre Pellerin est décédé le 3 mars 2013 des suites d'une infection pulmonaire.